

SEANCE DU 14 JUIN 2021

Le quatorze juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	CHAUMEIL Arnaud
GOFFRE Jean-Claude	OLLIVOT Christelle
MAURIN Annette	FONSECA Rose-Marie
CROUAIL Jean-Pierre	JAROUSSEAU Nicolas
RAMPNOUX Chantal	LECCA Audrey
SORBIER Jean-Charles	CHEVALIER Nadia
MARTINI France	DHERS Frédéric
MILLET Maryse	CLAUZEL Alexia
POUILLET Patrice	

Absents excusés : Stéphane CRAVIOTTO, Gaëtan LAURAND (pouvoir à Karine PALIN).

Date de convocation : 08/06/2021

France MARTINI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

N° DEL-14062021-1 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

**M. Jean-Pierre CROUAIL Karine PALIN
Adjoint au Maire**

Dans le cadre du programme 2021 des travaux de voirie, un appel public à concurrence a été publié sur la plateforme DEMAT AMPA pour la réalisation de travaux de voirie rue de la Tour de Bessan et à l'intersection Route du Moulina / Rue de la Tour de Bessan Chemin de Videau / Rue de la Curade / Rue des Anciens Combattants.

Le Cabinet EDANLO INGENIERIE, Maître d'Oeuvre a procédé à l'analyse des offres des deux sociétés candidates :

- Entreprise SARRAZY – Groupe COLAS – 33250 CISSAC MEDOC
- Entreprise SANZ TP – Groupe MOTER – 33250 PAUILLAC

Au regard des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise SARRAZY ressort comme étant la mieux-disante pour un prix de 54 455 € HT / 65 346 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge de la voirie,

- attribue à l'unanimité le marché des travaux de voirie 2021 à l'entreprise SARRAZY ;
- charge Karine PALIN, Maire, de la signature de tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

N° DEL-14062021-2 : CREATION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, expose au Conseil Municipal la demande adressée par Monsieur Jean MISIASZEK, gérant d'une société de taxis PMR aux fins d'obtenir une autorisation de stationnement sur la commune de SOUSSANS.

Monsieur MISIASZEK propose un service qui, grâce à des véhicules adaptés (rampe fauteuils roulants, poignées, marche pieds...) s'adresse à une population à mobilité réduite. Il a présenté son véhicule aux élus dont Christelle OLLIVOT, en charge du handicap.

Monsieur MISIASZEK a été inscrit N° 1 sur le registre de liste d'attente de la Mairie pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, et Christelle OLLIVOT, élue en charge du handicap,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1 et suivants et L.3124-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment son article R.47-10,

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995, modifié, notamment son article 9,

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

DECIDE à l'unanimité :

- la création d'une autorisation de stationnement d'un taxi PMR sur le territoire de la commune de SOUSSANS. Le nombre de dossiers d'autorisation pourra être modifié, en tant que de besoin, par arrêté municipal après avis de la commission départementale des taxis.
- La matérialisation d'une place de stationnement d'un taxi PMR, sous le préau du parking de la Mairie, avec signalisation au sol et implantation d'un panneau réglementaire.
- La gratuité de l'emplacement compte tenu du service rendu à la population.

N° DEL-14062021-3 : MODIFICATION DU CONTRAT DE CHARGE DE MISSION POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle aux élus la délibération n° DEL-20102020-11 en date du 20 octobre 2020 portant décision de recrutement d'un vacataire pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la formation des élus.

Karine PALIN indique que dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque et de pyro-gazéification sur les parcelles en cours d'acquisition par la Mairie lieuxdits la Cabaleyre / le Grand-Commun, Monsieur Bernard MAURIN, chargé de mission titulaire du contrat de vacataire, est amené à participer aux réflexions des élus et à intervenir, notamment pour ce qui concerne la partie « sécurité » des installations.

Karine PALIN propose la modification du contrat du chargé de mission afin d'y intégrer ce dernier volet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité des voix (17 pour, 1 contre) la modification du contrat du vacataire en charge de la modification du PCS, afin d'y intégrer son intervention dans le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque et de pyro-gazéification lieuxdits la Cabaleyre et le Grand-Commun.

N° DEL-14062021-4 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le prochain recensement de la population de la commune de SOUSSANS, initialement prévu au mois de février 2021, a été reporté en début d'année 2022.

Il y a lieu en conséquence de désigner un coordonnateur communal en charge des opérations de recensement. Celui-ci devra être nommé par arrêté municipal.

Karine PALIN, Maire, indique qu'elle envisage de nommer Madame Amandine HUET qui a déjà tenu ces fonctions lors des recensements de 2011 et 2016.

Le conseil municipal prend note de ce projet et décide de rémunérer le coordonnateur communal sous forme d'heures supplémentaires dans l'éventualité du dépassement des horaires de travail par l'agent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures et 30 minutes

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-14062021-1 : Travaux de voirie 2021 – Choix de l'entreprise
- N° DEL-14062021-2 : Création d'un emplacement de taxi pour personnes à mobilité réduite (PMR)
- N° DEL-14062021-3 : Modification du contrat de chargé de mission pour le Plan Communal de Sauvegarde
- N° DEL-14162021-4 : Recensement de la population 2022 : Désignation du coordonnateur communal

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	Absent Pouvoir à Karine PALIN
CLAUZEL Alexia	